AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0734
FR0011980077-FS0344

1er juin 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ASK

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2015, la société Troismer BVBA[1] (Bosweg 1, 1860 Meise, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 mai 2015, le seuil de 5% du capital de la société ASK et détenir 376 323 actions ASK représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 3,23% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ASK sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Léon Seynave.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 783 981 actions représentant 11 649 718 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.